

Date de la Convocation : 04/02/2015

Membres en exercice : 11

Présents : 09 Votants : 09

Secrétaire : M. ALLAIN Daniel

Objet : Compte rendu

L'an deux mille quinze, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur SORET Jean-Yves, Maire.

Etaient également présents : Mmes et Mrs BLANCHET Franck, CAYEUX Frédéric, MOTTE Hélien, LOSSET Marie-Paule, GROUT Dominique, CROCHEMORE Laurent, SENAY Morgane, ALLAIN Daniel

Absents excusés : Mr DELEGUE Vincent et Mme REYNAUD Andréa

1°) Compte rendu

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

2°) Avance consentie Budget Primitif Principal / Budget annexe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal précise que l'avance consentie et validée par le conseil Municipal en 2014 pour un montant de 356800€ pour financer les dépenses du budget lotissement Le Clos Masure sera remboursée au budget principal de la commune au fur et à mesure des ventes de parcelles.

3°) Prix de vente des terrains lotissement « Clos Masure »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe le prix de vente des terrains du lotissement « Clos Masure » comme suit :

- Lot n° 1 : 72500 €
- Lot n° 2 : 69000 €
- Lot n° 3 : 73000 €
- Lot n° 4 : 71000 €

La vente sera communiquée à Maître Duboys Fresney.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces ventes.

4°) Convention Opération Grand Site (OGS)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention financière entre le Département de Seine-Maritime et la commune de Vattetot Sur Mer concernant la contribution financière de la commune pour la réalisation des études relatives à l'OGS des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre. Le montant de la participation financière de la commune de Vattetot Sur Mer est de 274€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention et dit que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2015.

5°) Achat de barrières mobiles de sécurité

Monsieur le Maire fait circuler sur la table le devis de la Société MEFRAN concernant l'achat de barrières mobiles de sécurité à l'occasion du passage du Tour de France. Le devis s'élève à 510 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société MEFRAN pour un montant de 510€ H.T.

6°) Orientations Budgétaires

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2015 en investissement les opérations suivantes :

- Travaux de terrassement Entreprise Daniel MARTIN / 10330€ H.T.
- Remplacement des fenêtres du logt fonction / ATELIER DU PHARE /9720€ H.T.
- Remplacement du régulateur de la chaudière mairie/ DELAMOTTE / 1300€ H.T.
- Réhabilitation de la maison DUTOT/ ATELIER XV/ 5000€ H.T.

Il charge Monsieur le Maire de régler les factures ci-dessus avant le vote du Budget Primitif 2015

Il charge également Monsieur le Maire de demander des devis pour les travaux suivants :

- Réfection du Chemin des Flinquets suite accord de subvention
- Reprise de l'écoulement du Chemin de la Cavée
- Le marquage au sol sur la traversée du village
- La reliure d'un livre ancien retrouvé dans le presbytère
- Remplacement radiateur électrique à la salle polyvalente

7°) Organisation du bureau

Le conseil Municipal prépare l'organisation du bureau de vote et fixe les permanences des conseillers pour les élections Départementales.

8°) Remboursement salle polyvalente

Suite à un problème de calendrier de location de la salle polyvalente, Monsieur le Maire explique que Monsieur COLINET n'a pu utiliser la salle le week end du 31/01 au 01/02/2015, et demande le remboursement des 240€ versé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 240€ à Monsieur COLINET.

9°) compte rendu de la réunion de la commission CLE

Lors de la précédente réunion (04-12-2014) Monsieur DELEGUE Vincent a fait un compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Energie C.L.E., et en donne l'explication :

- L'organisation d'une C.L.E. dont le Président est Monsieur Yvon PESQUET et le Vice-Président est Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, pour la C.L.E. n° 2 dont nous faisons partie.
- Le rappel du déroulement d'une opération avec le SDE76 pour les travaux de l'année N
- Les modifications des programmes 2014-2016
- Les tableaux sur les taux de subventions 2015 votés par le SDE76

- Le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Les décisions de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2014
- Le marché d'entretien de l'éclairage public
- La disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité pour les consommateurs professionnels et non résidentiels.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est close à 23h

Le Maire

M. SORET Jean-Yves